

Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL
DE ET A
1308 LA CHAUX**

La Chaux, le 7 mars 2022

Préavis municipal N° 05/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 76'000.00 pour divers travaux d'entretien dans les bâtiments communaux

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

I. Historique

Les bâtiments communaux concernés, à savoir le collège, le Paddock et l'Auberge, ont été construits respectivement en 1820 pour le collège, en 1886 pour l'Auberge et en 1979 pour le Paddock ; l'Auberge a fait l'objet d'une rénovation totale terminée en 2005.

II. Préambule

Suite à la visite des lieux, à plusieurs reprises et aux remarques des locataires, divers travaux d'entretien urgents ont déjà dû être réalisés, ceux-ci étant indispensables. D'autres interventions devront être effectuées quant à la sécurité des locataires et utilisateurs des lieux communs.

Des travaux courants d'entretien sont aussi à prévoir à divers endroits concernant les bâtiments ci-dessus ; d'autres sont déjà en cours de réalisation au vu des changements de locataires pour l'appartement de l'Auberge ainsi que pour le studio.

Les annonces aux assurances respectives ont déjà été effectuées pour les dégâts pouvant justifier une déclaration, les dossiers sont en cours de traitement.

III. Travaux à effectuer et coûts

Collège :

Travaux électriques	CHF 3'000.00
Changement des 2 portes appartements	CHF 6'500.00
Travaux sanitaires	CHF 4'000.00
Panneaux solaires (remplacement)	CHF 6'000.00

Abribus enfants :

Déplacement pavillon pour enfants et création
d'une place pour les containers de la Laiterie CHF 20'000.00

Studio Auberge :

Divers aménagements intérieurs CHF 1'000.00
Problème infiltration eau dans mur de la
salle de bains CHF 15'000.00

Appartement Auberge :

Contrôle étanchéité terrasse, pose de grilles de
contrôle et remplacement de dalles cassées CHF 2'500.00
Travaux sanitaires CHF 1'000.00

Paddock

Réfection installations électriques CHF 10'000.00
Divers et imprévus CHF 7'000.00
TOTAL CHF 76'000.00.

IV. Financement

Compte tenu de nos liquidités actuelles, le montant total des travaux, soit env. CHF 76'000.00, sera assuré par la trésorerie courante de la bourse communale.

V. Aspect comptable

Sur le plan comptable, cet investissement sera amorti par un prélèvement au fonds de réserve travaux (compte n° 9282.1).

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil Général d'adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil Général de La Chaux

- vu le préavis municipal No 05/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 76'000.00 pour divers travaux d'entretien dans les bâtiments communaux
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances chargée de rapporter sur cet objet,
- considérant que celui-ci a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide

- d'autoriser la Municipalité à mettre en oeuvre les travaux proposés dans le préavis 05/2021-2026
- de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 76'000.00
- de financer ces travaux par les liquidités courantes de la bourse communale
- d'amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve pour travaux (compte 9282.1).

Adopté en séance de la Municipalité du 7 mars 2022.

Dossier traité par Mme Mary-Laure Etienne, Municipale.

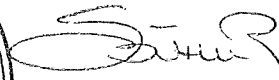
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Pascal Rossy

La Secrétaire :



Sandrine Bühler

